



Service vie locale

## **Convention portant autorisation d'occupation du domaine public communal pour une terrasse pour le tabac presse de la Petite Tronche**

Pages :  
1

**Le maire de la Ville de La Tronche,**

Pièce jointe :  
- convention

**vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

**vu** la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations au maire des compétences optionnelles prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (et en cas d'empêchement aux adjoints dans l'ordre du tableau),

Télétransmis en  
préfecture le :

**considérant** le renouvellement de la demande des deux gérantes du tabac presse Le Buckingham d'installer une terrasse square du Rivallet, en face du tabac-presse au 145 Grande Rue à La Tronche,

N° d'AR de  
la préfecture :  
-

**décide**

**Article 1 :** de signer la convention d'occupation du domaine public communal avec la société SNC le Buckingham représentée par Madame Mégane Actis-Foglizzo et Madame Caroline Gohory, gérantes du Tabac-Pressé situé 145 Grande Rue, 38700 La Tronche, relative à l'installation d'une terrasse sur une partie du square du Rivallet,

**Article 2 :** que ladite convention est accordée à titre précaire et révoquable pour une durée d'une année à compter du 2 mai 2025.

**Article 3 :** que l'occupant devra s'acquitter de droits de voirie selon le taux établi par le Conseil Municipal par délibération n° 72 du 18 décembre 2023.

**Article 4 :** que les jours et horaires d'autorisation d'ouverture ont été validés comme suit : du lundi au samedi de 6h30 jusqu'à 20h sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,  
Bertrand Spindler

